

Dossier N°:.....

Demande d'inscription à la « Fête de la Vanille 2022 »

Le présent formulaire, doit être déposé avec le dossier complet **jusqu'au 15 Juin 2022 inclus**, au service accueil de la Mairie de Sainte-Suzanne, ou adressé par voie postale (le cachet de la poste faisant foi) :Mairie de Sainte-Suzanne 3, rue du Général de Gaulle- 97441 Sainte-Suzanne.

Présentation :

La Commune de Sainte-Suzanne accueille chaque année, dans le cadre de ses traditionnelles festivités, la « Fête de la Vanille », une fête foraine et artisanale.

Dans ce cadre, elle met en œuvre une mise en concurrence préalable à l'attribution d'une autorisation d'occupation sur le domaine public en vue d'une exploitation économique.

A cette occasion, la Commune autorise certains forains à s'installer sur son domaine public, et leur délivre à ce titre une autorisation temporaire d'occupation de ce domaine.

Aussi, en application du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment les articles L 2122-1-1 et suivants, la Commune met en concurrence les candidats potentiels et procèdera à une sélection des offres conformément aux dispositions ci-dessous mentionnées.

Contexte

La Commune organise sa traditionnelle fête foraine et artisanale « Fête de la Vanille » du 3 au 7 Août 2022. Dans ce cadre, il est prévu d'autoriser l'installation de divers manèges et baraques foraines sur le stade B du Bocage. Les forains autorisés à participer à la fête foraine devront y demeurer pour la totalité de sa durée. Cependant, le départ anticipé s'effectuera sans préjudice des droits versés. Le montage et démontage des métiers ne pourront avoir lieu qu'en dehors des jours et heures d'ouverture au public. L'ouverture au public est autorisée tous les jours de 8h à 00h.

Objet de la mise en concurrence

Le présent dossier a pour objet de définir les modalités d'occupation du domaine public relatives aux emplacements dédiés à la fête foraine, ainsi que les critères de sélection des forains y participant. A ce titre, la Commune délivre les autorisations d'occupation du domaine public adaptées pour ces activités, après avoir préalablement assuré une publicité et une mise en concurrence des candidats. Cette autorisation est accordée à titre précaire et révocable.

Conditions d'occupation du domaine public

La fête foraine et artisanale « Fête de la Vanille » comptera environ 76 emplacements que la Commune souhaite répartir sur le Stade B du Bocage de la manière suivante :

17 emplacements réservés à des manèges :

3 jeux de pêche aux canards ou équivalents au maximum,
6 manèges pour adultes et adolescents (manèges à sensation ou équivalent),
12 manèges et attractions pour enfants de moins de 14 ans.

25 emplacements réservés à des baraques foraines :

5 stands à confiserie (crêpes, gaufres, ...)
5 jeux de pinces ou équivalents,
5 stands de tirs,
10 jeux d'adresse (jeux de massacre ou équivalent)

30 emplacements réservés aux exposants :

Producteurs, produits de terroir, artisanaux, plantes...

Il est précisé que la vente d'alcool de catégorie 1 en gobelet n'est pas autorisée sauf autorisation délivré par les autorités compétentes.

LE DEMANDEUR

M / Mme :

Demeurant à :
.....

Tél/Fixe : G.S.M. :

Représentant légal de l'établissement :
.....

Sis à l'adresse suivante :
.....
.....

Inscrit au R.C sous le numéro :

Ou au Répertoire des Métiers sous le numéro :

TYPE D'ACTIVITÉ

- Commerce
- Horticulture
- Artisanat
- Camion-Bar ou Restauration et produits alimentaires (*Vente obligatoire sous vitrine*)
- Institution
- Manèges, jeux et attractions
- Autres (précisez lesquels)

Votre activité a pour objet la vente de :

.....
.....

Je soussigné(e) Mr/Mme :.....
Agissant en qualité de demandeur :

- Sollicite de l'Autorité Municipale une **location d'un emplacement** sur le **Stade B du Bocage**, dans le cadre de la « **9^{ème} édition de la Fête de la Vanille** » organisée par la Commune de Sainte-Suzanne du **03 au 07Août 2022**.
- Déclare avoir souscrit ou m'engage à souscrire une police d'assurance couvrant ma responsabilité civile professionnelle vis-à-vis des tiers (attestation à fournir avant la manifestation).
- Déclare être informé de la réglementation en vigueur concernant mon activité et m'engage à la respecter.
- M'engage à payer le montant des droits de place qui me seront réclamés à la signature du contrat d'occupation et à respecter scrupuleusement les dispositions du règlement municipal régissant l'organisation de la manifestation ainsi que les lois et règlements régissant mon activité.

Fait à.....Le.....

Signature du demandeur

- Location de chapiteaux
- Structures bâchées (*chapiteaux*)
- Emplacement parasol (3mx3m)
- Emplacement forain.....m2
- Autre(précisez).....
.....

DONNÉES TECHNIQUES POUR MANÈGES, CAMIONS BAR, ROULOTTES(indispensables à l'élaboration du plan de masse)

❖ **Dimensions du métier FERMÉ** (sans les auvents, timons, portes ou escaliers)

Longueur :m	Largeur : m	Hauteur : m
-------------------	-------------------	-------------------

❖ **Dimensions du métier OUVERT** (avec les auvents, timons, portes ou escaliers)

Longueur : m	Largeur : m	Hauteur : m
--------------------	-------------------	-------------------

Diamètre : m	caisse:m	Timon amovible : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
--------------------	----------------	----------------------------------------------------------------------------

❖ **En plus du métier ou du stand**

Indiquer ce qui est nécessaire avec votre métier (exemples : tables, chaises, parasols, structure bâchée...)

.....
.....
.....

❖ **Indiquer la puissance nécessaire pour le(s) métier(s) ou ce(s) stand(s)**
(Chaque rubrique doit être complétée)

Date :

Signature :

Ampérage (A)	
Voltage (V)	
Consommation (KW)	

Cadre réservé au Comité d'organisation

AVIS DE LA COMMISSION

- RETENU**
- NON RETENU**

Remplir la demande écrite sur l'imprimé type indiquant obligatoirement les renseignements demandés et fournir les pièces suivantes :

- Photocopie de la carte nationale d'identité ou du passeport du demandeur
- Justificatif d'adresse de moins de trois mois (facture d'eau, EDF...)
- Attestation d'inscription au Registre de Commerce ou Répertoire des Métiers de moins de trois mois (Kbiss de moins de trois mois) ou carte Amexa
- Attestation d'assurance, en cours de validité, en responsabilité civile multirisques couvrant, au titre de la profession et de l'occupation de l'emplacement, sa responsabilité professionnelle pour les dommages corporels et matériels causés à quiconque par lui-même, ses suppléants ou ses installations,
- Pour les marchands ambulants : photocopie conforme de la carte de commerçant non sédentaire à jour
- Pour les vendeurs de produits alimentaires : attestation de formation à l'hygiène alimentaire (se référer à la Chambre des métiers)
- Pour les vendeurs de produits alimentaires : déclaration concernant les établissements préparant, transformant, manipulant, exposant, mettant en vente, entreposant ou transportant des denrées animales ou d'origine animale (se référer à la DAAF)
- Pour les exploitants d'attractions foraines : attestation de contrôle de conformité du matériel de moins de trois ans effectué par un organisme agréé
- Photocopie de la carte grise du ou des véhicules utilisés pour exercer la profession
- Attestation de vérification annuelle des moyens de secours (extincteurs) et de la trousse de premier secours
- Déclaration sur l'honneur attestant qu'il est en règle vis-à-vis de la législation du travail (document demandé par l'Inspection du Travail de la Réunion)
- Demande d'autorisation de débit de boissons renseignée
- Plan détaillé du métier (camion bar, manège, roulotte...), avec précision des ouvertures
- Liste des matériels électriques présents sur le site (friteuse, autocuiseur...)
- Photo récente et précise du métier présenté



IMPORTANT

Les dossiers incomplets, approximatifs ou ceux qui parviennent après le 15 Juin 2022 ne seront pas pris en considération, même si le forain a bénéficié d'une autorisation l'année précédente. Tous demandeurs n'ayant pas régularisé leurs impayés auprès des services communaux de Sainte-Suzanne, verront leurs demandes refusées.

Tous les candidats seront informés de la suite réservée à leur demande par écrit.

Cadre réservé à la mairie de Sainte-Suzanne

Dossier déposé à la Mairie le :/...../.....

Cachet et signature

Récépissé de dépôt de Dossier « Fête de la Vanille 2022 »

Il est donné récépissé à :

.....

Dossier déposé à la Mairie le :/...../.....

Cachet et signature